

F.S.U. 88

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

EDITO

« Un an ! Un triste anniversaire ! »

Voilà un an, la France était mise à l'arrêt par un virus dont les autorités publiques avaient minimisé les effets. La ministre de la Santé disait que l'épidémie était éteinte en Chine, on moquait même l'Italie de prendre des dispositions pour faire face à la rapide progression du virus.

Confinés, déconfinés, reconfinés, placés sous couvre-feu...voici le cycle infernal dans lequel nous sommes enfermés depuis un an maintenant !

Les incohérences sont légions et contribuent à miner le moral des Français, les mensonges se succèdent (le ministre de l'Education est sans doute un des plus aguerris dans l'exercice) et au choc des débuts succèdent la lassitude et

l'exaspération. Certains secteurs sont durablement touchés et malgré les aides, ils n'en sortiront pas indemnes. Les restaurants, les bars, la culture sont les premières victimes du virus. Notre jeunesse est elle aussi fortement impactée : cours à distance, protocoles bien légers dans certains établissements, isolement des étudiants, et les perspectives ne sont pas des plus réjouissantes que ce soit en terme d'emploi ou dans le rappel qu'on n'oublie pas de leur faire qu'ils devront rembourser la dette économique en plus de la dette environnementale ! N'oublions pas nos aînés qui eux aussi ont pu souffrir de l'isolement.

Et pendant ce temps, le gouvernement a poursuivi allègrement ses politiques libérales : une carte scolaire qui ne tient pas compte des problématiques de la ruralité dans le premier degré avec 17 fermetures de classes dans les Vosges, 129 suppressions de postes dans les collèges et lycées de l'académie, le changement de statut des fonctionnaires de Pôle Emploi, la valorisation de l'enseignement agricole privé au détriment du public...

Malgré ces conditions, la FSU 88 reste combative. Dans les instances où elle siège, vos représentants portent fort nos valeurs pour une société juste et équitable, respectueuse des statuts et de la dignité de chacun. Contrairement au DASEN des Vosges qui nous accuse de « faire du bruit » quand nous dénonçons des situations intenable pour défendre les collègues en difficulté, il nous paraît essentiel de mettre l'Institution devant ses responsabilités : protéger ses agents, les soutenir et arrêter la stratégie du « pas de vagues ». Notre syndicalisme n'est pas un syndicalisme de complaisance ou d'accompagnement mais un syndicalisme de combats pour le progrès social !

Enfin, nous saluons l'arrivée de personnels de Jeunesse et Sports dans la FSU des Vosges et nous vous invitons à signer la pétition de la FSU « Personnels vaccinés = écoles, collèges, lycées ouverts en toute sécurité ! » sur le site de la FSU 88.

Nicolas THOMAS
Co-secrétaire départemental de la FSU 88

Expéditeur :

FSU
6 Maison des Associations
Rue du Général Haxo
88000 EPINAL

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 30.03.2021

SOMMAIRE

Page 1
Editorial

Page 2
Belles victoires malgré la crise sanitaire !
Le mépris des lycées de l'Enseignement Agricole Public

Page 3
Un an plus tard, où en sommes-nous ?

Page 4
Action sociale dans l'EN

Page 5
Deux ans de CHSCTD de l'EN

Page 6
Pôle Emploi : les agents publics malmenés
Date à retenir



F.S.U.

<http://sd88.fsu.fr>

Belles victoires malgré la crise sanitaire !



Dans cette période morose, les victoires ne peuvent que nous redonner l'espoir et l'envie d'un monde meilleur.

Ensemble, nous avons été un véritable moteur pour faire reculer le gouvernement dans son projet de décentralisation de la santé en milieu scolaire vers les départements. Depuis plus d'un an, après un long combat syndical contre le projet de loi 4D, nos arguments et nos fortes mobilisations, catalysées par la presse et l'opinion publique, ont finalement payé. Contrairement à certaines idées reçues, la décentralisation subie de 2003 n'a pas été une réussite pour les personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) qui ont vu leur statut amputé, leurs mutations compliquées voire impossibles vers d'autres collectivités... Cette loi 4D n'est qu'un miroir aux alouettes mettant en péril la jeunesse déjà frappée de plein fouet par la crise sanitaire, enterrant sournoisement le concept de santé à l'école et avec lui les 18 millions de consultations infirmières libres et gratuites en direction des élèves au service de leur réussite scolaire !

En plus des inégalités exacerbées par l'épidémie, les projets et propositions de loi vont bon train dans un silence assourdissant et un dialogue social savamment ignoré et orchestré. Grâce à la vigilance du SNICS-FSU et aux actions des infirmier.es, nous avons déjoué le piège sournois de quelques médecins-députés, se servant de la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, pour recréer un service de santé scolaire sous hiérarchie médicale. L'article 1 bis A a finalement été supprimé par le Sénat sous l'impulsion du SNICS-FSU. Encore une belle victoire !!!

Quant à la gestion de cette crise sanitaire, le SNICS-FSU n'a qu'une conclusion : CARTON ROUGE.

Pendant plusieurs mois, le gouvernement a feint d'ignorer, d'une part que la jeunesse est la génération qui a le plus souffert du confinement, du couvre-feu et est la plus pénalisée par l'épidémie, et d'autre part que les infirmier.es ont besoin de renforts pour effectuer le surcroît de tâches générés par la crise sanitaire, notamment le contact-tracing et les campagnes de dépistages par tests. Depuis le début de l'épidémie, avec la surcharge de travail, véritable bombe à retardement des risques psycho-sociaux, les infirmier.es sont épuisés.es et peinent à réaliser leurs missions d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi individualisé des élèves. Suite aux demandes répétées du SNICS-FSU, le ministère a annoncé le recrutement de 1700 médiateurs pour renforcer les personnels éducatifs et de santé afin d'effectuer des tests salivaires jusqu'à fin juin. Ce n'est pas la création d'emplois précaires que demande le SNICS-FSU, ce sont des créations massives de postes infirmiers, à la hauteur des besoins des élèves et étudiant.es, et c'est ce pour quoi il continuera de se battre avec vous !

Saphia GUERESCHI
Secrétaire Générale du SNICS-FSU
Christine DIDILLON
Secrétaire départementale du SNICS-FSU 88

Site internet INSERJEUNES : le mépris des lycées de l'Enseignement Agricole Public



Depuis le mardi 9 février, l'Education Nationale a mis en place un site internet intitulé « *inserjeunes* ». Sur la page d'accueil, on peut lire : « *trouver la formation professionnelle qui vous correspond le mieux pour entrer dans le monde du travail ! Les formations professionnelles par l'apprentissage ou par la voie scolaire du niveau CAP au BTS (public et privé sous contrat)* ».

Selon la directrice de la DARES, citée par l'AFP le 10 février 2021, les objectifs de ce site seraient doubles : il doit « *permettre une meilleure orientation des jeunes en leur donnant toute l'information sur les débouchés* » et « *rendre le système de formation plus efficace* ». Nous constatons que ces objectifs ne sont pas atteints. Nous affirmons même que ce site donne de mauvaises informations aux familles et qu'il creuse le fossé entre l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole Public, ce qui ne rend pas le système plus « *efficace* », au contraire.

En effet, quand on tape par exemple « Bac pro Forêt » dans la barre de recherche de ce site, les seules formations qu'on trouve dans la région Grand Est sont les formations par apprentissage, à savoir nos collègues du CFA de Mirecourt et de Bar le Duc... aucun lycée public n'apparaît pour la voie scolaire... même pas le lycée de Sainte-Marie-Aux-Mines, de l'Education Nationale !

Nous sommes très satisfaits que nos collègues des CFA de l'enseignement agricole public soient présents sur ce site : ils font un travail remarquable. Cependant, ce site annonce des formations par la voie scolaire. Concernant le Bac pro Forêt, il n'en fait pourtant pas mention... alors que nous enseignons en Bac pro Forêt à Mirecourt ! Les informations données par ce site sont donc fausses. Les parents et les jeunes sont leurrés et mal orientés.

Jusqu'à ce que ce site soit en mesure de donner des informations justes, qui ne sapent pas le travail d'orientation des personnels de l'Enseignement Agricole Public, il devrait être fermé.

Pierre-Olivier POYARD, pour le SNETAP-FSU des Vosges



EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
8000**

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

SAINT DIE

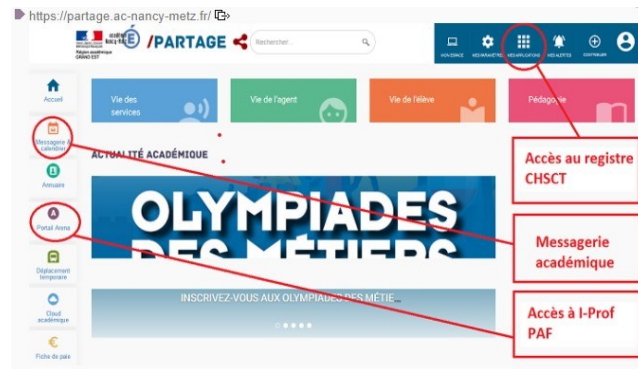
**42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE**

2 ans de CHSCTD (comité hygiène, sécurité et conditions de travail départemental) de l'EN

Le CHSCT est composé par des représentants du personnel (élus en fonction des élections professionnelles, pour les Vosges 3 FSU, 2 UNSA, 1 FO, 1 SGEN) et des personnels administratifs. Le Président de l'instance est le DASEN, représenté à chaque fois par la Secrétaire Générale.

Le rôle du CHSCT est de mettre en lumière les conditions de travail qui ne sont pas adaptées ou qui dysfonctionnent. Pour ce faire, la remontée du terrain est essentielle, et est source constante de situations problématiques actuelles ou en devenir.

Ces remontées doivent se faire par le biais du registre **santé et sécurité au travail** ou **DGI** (danger grave et imminent) qui se trouve sur le site académique « **partage** » dans l'onglet en haut à droite intitulé « **Mes applications** ».



Chaque fiche établie par les collègues est vue et analysée par le chef de service ou hiérarchique à qui la demande de résoudre la difficulté est confiée.

Cela sert en premier lieu de main courante, ou d'outil de dialogue écrit réactif. En aucun cas cela ne se substitue aux informations complémentaires qui peuvent être nécessaires auprès d'un syndicat, de l'Autonome de solidarité, des services de gendarmerie...

Quelques thématiques en lien avec l'action des CHSCT M (ministériel), A (académique) et D (départemental) qui se sont réunis, à peu près tous les 10 jours lors du premier confinement de mars 2020 à mai 2020 pour relater des difficultés de terrain :

- Besoin de l'outil informatique
- Lien avec les Mairies
- Protocole,
- Déconfinement,
- Suivi des collègues considérés en situation de personnels vulnérables

Cela a permis de mettre en lumière le **besoin d'outil informatique pour tous les enseignants**, accélérant la mise place de la prime informatique de 150 euros, de reconnaître par toutes les remontées l'accentuation des difficultés de poste de directeur d'école (débouchant par une revalorisation de 450 euros nationalement pour tous les directeurs, d'une augmentation de décharge à la prochaine rentrée... pour ne citer que ces exemples.

Du point de vue départemental, au moins 3 CHSCTD se sont réunis chaque année, définissant entre autres le calendrier des visites de collège ou d'école et leur thématique, et les groupes de travail.

Voici ce qui a été retenu :

- Visite du collège de Vagney transféré à Saulxures sur Moselotte en raison de la dangerosité du bâtiment.
- Visite du collège Clémenceau Epinal sur la thématique Vie Scolaire
- Ecole Gohypré THAON, sur le mal-être au travail
- Ecole Auriol ST DIE sur la thématique « violence » autour de l'école
- Visite du collège de Mirecourt sur la thématique PIAL et AESH

Certains CHSCTD sont dits « extraordinaires » donc s'ajoutent en sus du calendrier selon les besoins. Cela a été le cas sur la thématique « **règles du mouvement premier degré** » où les règles établies par le DASEN pouvaient augurer un mal-être plus profond du métier par le ressentiment d'immobilisme des personnels sur leur poste, ou alors plus récemment sur les conditions d'arrivée du service **Jeunesse et Sports** au sein de la DSDEN 88.

A cela s'ajoute des groupes de travail à thématique. Le dernier en date a été fait sur les **CMR** (Substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) avec l'établissement d'une plaquette radon à destination de l'ensemble des collègues du département.

A venir un travail sur les **RASED** et les **psychologues** (champ d'action, zone d'intervention, conditions de travail...).

Pôle emploi : les agents publics malmenés !



Un petit rappel historique pour nous ramener en 2008. A cette époque, un président de la République à talonnettes décide de fusionner les Assedic et l'ANPE. C'était comme si on demandait à un médecin d'exercer en même temps le métier de comptable ou inversement. Fusionner deux entreprises, une publique et une privée n'avait jamais été fait auparavant et a donné lieu à des débats juridiques sur le statut de cette entreprise, débats toujours pas terminés à ce jour. Le statut des salariés a été également problématique, tandis que les salariés privés se voyaient dotés d'une nouvelle convention collective (sans classification des emplois et métiers, qui a mis 10 ans à venir), les salariés de l'ANPE ont eu le choix de conserver leur statut d'agent non contractuel de l'état ou de passer sous statut privé, la direction ayant fait une proposition de reclassement dans le privé à chaque agent public. Il s'agissait d'une option que près de 4000 Agents encore présents aujourd'hui ont refusée même si on leur parlait en ce temps du « meilleur des deux » régimes hérités de l'ANPE et de l'ASSEDIC.

Pour autant, les agents qui ont choisi de rester sous statut public, et qui le demeurent encore aujourd'hui, l'ont fait pour des raisons diverses mais toutes et tous, au nom de leurs convictions. Les Agents publics ne réclamaient pas les avantages de la CCN, mais ils attendaient et attendent toujours que les droits qui étaient inscrits dans leur statut soient *a minima* conservés, voire améliorés. En lieu et place, pôle emploi a toujours œuvré pour les amoindrir et les bafouer.

Pour exemple alors que les agents publics avaient la possibilité d'être absents sans justificatifs pendant deux jours on leur impose un jour de carence non pris en charge (alors qu'il l'est pour les agents privés), leurs congés pouvaient être posés jusqu'à fin avril et il leur est désormais imposé de solder leurs congés en fin d'année. Les services du personnel traitant des agents publics sont réduits à peau de chagrin et chaque agent doit à chaque fois rappeler son statut et ses droits, les directeurs semblent avoir oublié qu'il y a deux statuts à pôle emploi.

De plus, les agents publics sont parfois seuls dans leur agence et se sentent isolés quand il s'agit de défendre leurs droits.

Le mépris de la direction s'est concrétisé une fois de plus lorsqu'elle a décidé d'attribuer une prime aux agents, fin d'année 2020, mais pour les agents publics il faut un décret du ministère de tutelle pour verser la prime, décret qui a été reporté à 2021, on attendait une signature en février mais aux dernières nouvelles ce serait pour avril 2021...

La loi de transformation publique du 6 août 2019 qui a concrétisé toutes les politiques libérales des gouvernements successifs visant à détruire les services publics et leurs agents a désormais complètement intégré Pôle Emploi, renforcée et matérialisée par la mise en œuvre d'une classification au rabais rejetée par le SNU et qui s'applique depuis 1er février 2021.

Ce nouveau statut a été mis en place en ce début d'année et limite encore plus les droits des agents publics. Une régression parmi d'autres : les sélections internes qui permettaient d'espérer une évolution de carrière ont été modifiées et le nombre de possibilités a diminué. Le périmètre des commissions paritaires a été réduit. La direction de pôle emploi n'a même pas utilisé tout le budget qui pouvait être mobilisé pour cette classification, n'accordant que des miettes aux agents.

Pour terminer, il faut préciser que le directeur de pôle emploi depuis décembre 2011, Jean Bassères, est un haut fonctionnaire de l'Etat.

Malik NOUAR

SNUTEFI 88

Dates à retenir :

31 mars : mobilisation intersyndicale des retraités

6 avril : mobilisation fonction publique

8 avril : action des AESH

Directeur de la Publication : **Norbert GILET**
FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 EPINAL
Tel: **03 29 35 40 98**
E-mail : **fsu88@fsu.fr** Site FSU Vosges : **http://sd88.fsu.fr**
Trimestriel - Abonnement : 4€ - Prix au Numéro: 1€ - Imprimé par nos soins
N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal : à parution

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à celle-ci.